TEXTE DES RESOLUTIONS

présentées à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de PREVY
du 8 décembre 2026

<u>Première résolution</u> : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mai 2026.

<u>Deuxième résolution :</u> Présentation du coût moyen national de l'ensemble socle de services pour l'année 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du coût moyen national de l'ensemble socle de services pour l'année 2027 qui lui est présenté.

<u>Troisième résolution :</u> Approbation du budget prévisionnel 2027

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le budget prévisionnel 2027 qui lui est présenté.

<u>Quatrième résolution</u> : Ratification du montant des cotisations 2027, du droit d'admission 2027 et de la grille tarifaire 2027

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le montant des cotisations 2027, le droit d'admission 2027 et la grille tarifaire 2027.

<u>Cinquième résolution :</u> Nouveau membre administrateur de PREVY

Le Président informe l'Assemblée Générale Ordinaire de la désignation d'un nouveau membre administrateur de PREVY, représentant des employeurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

<u>Sixième résolution</u> : Pouvoir donné au Président.

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association donne tous les pouvoirs au Président, ou toute personne désignée par lui, en vue de réaliser les formalités rendues nécessaires par l'adoption des précédentes résolutions.